



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 18 Décembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.1.16, 1.1.17, 1.1.18, 1.1.19, 1.1.20, 1.1.21, 1.1.22, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (jusqu'au 3.6)
Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 2.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.13), M. Emile BRIOT (jusqu'au 4.1), M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 4.2), Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 4.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.13), M. Christophe LIME (jusqu'au 1.2.4), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSINOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.13), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.13), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagne : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.13), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.13) Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noirronde : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents : Besançon : M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT François : M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), YM. DAHOUI, C. MICHEL, C. CAULET (à partir du 1.1.13), C. DELBENDE, P. GONON (jusqu'au 4.1), M. LEMERCIER (jusqu'au 4.1), M. OMOURI, D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.12), G. VAN HELLE, C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.12), C. PREIONI, P. CORNE, P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.4), JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, J. BAVEREL

Mandataires : P. BONTEMPS (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), S. WANLIN, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.13), E. MAILLOT, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 4.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 4.1), C. WERTHE, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.1.12), R. STHAL, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.12), F. LOPEZ, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.2.4), F. BAILLY, M. DONEY, F. TAILLARD, JP. MICHAUD

Délibération n°2017/003949

Rapport n°3.1 - Enseignement supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Subvention Université Ouverte (UFC)

**Enseignement supérieur et Recherche -
Diffusion de la culture scientifique et technique -
Subvention Université Ouverte (UFC)**

Rapporteur : Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Enseignement supérieur »	Montant prévu au BP 2017 : 300 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 15 500 €

Résumé :

L'Université de Franche-Comté dispense des cours et conférences culturels à un large public par le biais du service commun qu'est l'Université Ouverte ce qui permet une présence universitaire élargie au cœur de la Ville.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est sollicitée pour une subvention à hauteur de 15 500 € pour soutenir l'Université Ouverte dont la mission culturelle (diffuser les savoirs universitaires au plus grand nombre) propose de poursuivre une programmation diversifiée qui contribue au dialogue culturel et à l'entretien du lien social.

Budget prévisionnel de l'Université Ouverte : 231 471€

Université Ouverte - Rentrée 2017/2018

L'Université Ouverte a pour mission d'ouvrir à un large public le potentiel de connaissances de l'Université. Elle s'adresse à toute personne, sans considération d'âge ou de diplôme et ne vise qu'à une formation culturelle désintéressée.

Les enseignements sont dispensés par des universitaires, sous la responsabilité de l'Université de Franche-Comté, garante du niveau et de la rigueur scientifique des activités proposées. En complément de l'offre de cours diversifiée et des divers cycles d'enseignement et de conférences permettent de satisfaire la curiosité de nombreux auditeurs Grand Bisontins, l'Université Ouverte développe des partenariats sur des thématiques intéressant directement la Ville (liens avec la Citadelle, contacts avec les services d'archéologie...).

La subvention permettra de financer principalement des cours magistraux en Lettres, Arts, Histoire et Sciences ainsi que des heures d'Anglais, de Japonais, d'Informatique et d'Espagnol.

Il est proposé de verser une subvention à l'Université de Franche-Comté, à hauteur de 15 500 € au titre du fonctionnement de l'Université Ouverte.

Mmes C. COMTE-DELEUZE (2) et S. PESEUX et MM. B. ASTRIC, JL. FOUSSERET, Y. POUJET, A. POULIN et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté à hauteur de 15 500 € au titre du fonctionnement de l'Université Ouverte,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'attribution de subvention pour l'année universitaire 2017-2018.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Préfecture du Doubs

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 8

Reçu le 22 DEC. 2017



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU

1^{er} Vice-Président



Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, dont le siège est situé 4, rue Gabriel Plançon, la City, 25043 Besançon Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, habilité par le conseil communautaire du 18 décembre 2017, ci-après dénommée « la CAGB », d'une part,

Et :

L'Université de Franche-Comté, dont le siège est situé 1 rue Claude Goudimel 25030 Besançon Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jacques BAHJ, ci-après dénommé « l'UFC », d'autre part.

Préambule

« L'Université Ouverte » est un service commun de l'Université de Franche-Comté dont le but est de diffuser largement à tout public, sans considération d'âge ou de niveau d'études, les savoirs et savoir-faire universitaires. Elle ne vise qu'à la formation culturelle désintéressée et ne délivre aucun diplôme. Elle organise pendant l'année universitaire des enseignements, conférences, ateliers pratiques, l'ensemble pouvant être complété par des sorties et des voyages culturels.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

Le Grand Besançon a décidé d'accorder une subvention de 15 500 € à l'UFC pour soutenir les activités de l'Université Ouverte au cours de l'année universitaire 2017/2018.

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre du soutien par le Grand Besançon à l'Université Ouverte.

Article 2 - Engagements de l'Université

L'UFC s'engage à

- réaliser à Besançon un programme d'activités de l'Université Ouverte,
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif,
- utiliser la subvention versée par le Grand Besançon à ce seul objectif,
- mentionner l'aide apportée par la CAGB dans les différents bilans et comptes rendus d'activité de l'Université Ouverte,
- transmettre au Grand Besançon le compte-rendu financier de l'université ouverte ainsi que le bilan comptable de l'année, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention,
- citer le Grand Besançon comme partenaire lors des actions de communication.

Article 3 - Engagement de la CAGB

Le Grand Besançon s'engage à soutenir l'Université Ouverte par le versement d'une subvention d'un montant de 15 500 €.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée en une fois en totalité après signature de cette convention.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 1 an à compter de sa transmission en contrôle de légalité.

Article 6 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 7 - Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. À défaut, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Besançon.

Fait en deux exemplaires, à Besançon, le

Le Président
de l'Université de Franche-Comté

Jacques BAH

Le Président
de la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET